

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres de l'autorité  
communautaire pour l'adoption internationale**

**A.Gt 29-10-1999**

**M.B. 15-12-1999**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 14 juillet 1992 portant création de l'autorité communautaire pour l'adoption internationale;

Vu l'urgence motivée par le fait que l'autorité communautaire pour l'adoption internationale doit pouvoir continuer à fonctionner sans discontinuité,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés membres de l'autorité communautaire pour l'adoption internationale pour une durée de six ans prenant cours le 1<sup>er</sup> août 1999, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

Mmes :

Anne-Marie Crine;  
Danièle Gevaert-Delatte;  
Sonia Vanden Eede.

MM. :

Stéphane Albessard;  
Didier Dehou.

**Article 2.** - Mme Danièle Gevaert-Delatte est désignée comme présidente de l'autorité communautaire pour l'adoption internationale.

**Article 3.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> août 1999.

Bruxelles, le 29 octobre 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme N. MARECHAL